



21 novembre 2019 **Entrée en vigueur de l'accord UE-Singapour**

Suite à notre [brève du 19 février](#) dernier, nous vous confirmons que [l'accord de libre-échange UE-Singapour](#) entre en vigueur le 21 novembre prochain.

Pour mémoire, l'accord procure des avantages importants pour les opérateurs économiques de l'UE et de Singapour, notamment au regard de l'abaissement des droits de douanes. En effet, dès l'entrée en vigueur, environ 84% des droits de douanes visant les marchandises exportées vers l'UE seront abolies. Les barrières tarifaires de Singapour relatives aux produits d'origine UE, déjà faibles, seront complètement supprimées. L'accord intègre à ce titre des règles d'origine préférentielle incluant la notion de « cumul ASEAN » : pour certains produits listés à l'annexe D du Protocole sur la Règle d'Origine, l'incorporation de certaines matières premières originaires d'autres États membres de l'ASEAN n'empêche pas une origine Singapour.

L'accord de libre-échanges a pour autre intérêt essentiel la suppression des obstacles techniques et des barrières non-tarifaires au commerce des marchandises, notamment dans les secteurs de l'électronique, des produits alimentaires et pharmaceutiques.

L'ALE contient également des dispositions importantes sur la protection de la propriété intellectuelle, les marchés publics et le développement durable.

Enfin, l'accord UE-Singapour vise à encourager les investissements par le biais d'un accord spécifique séparé. Cet accord de protection des investissements entrera en vigueur après avoir été ratifié par tous les États membres de l'UE, selon leurs propres procédures nationales.

UN TEST GRATUIT POUR VERIFIER L'INTERET POUR VOTRE ENTREPRISE DE CET ACORD

Dans le contexte actuel de tensions commerciales entre les USA, la Chine et l'Union européenne et d'affaiblissement des accords OMC, la prochaine entrée en vigueur de cet accord de libre-échange est une vraie opportunité pour les entreprises européennes et Singapouriennes concernées.

L'équipe Customs and Trade de DS Avocats se tient à votre disposition pour vous aider gracieusement à évaluer l'impact et l'intérêt de cet accord dans votre activité. Si cette proposition vous intéresse, merci de nous le signaler, et nous vous ferons parvenir un questionnaire dont les réponses nous permettront de vous donner un premier avis.

NOUS CONTACTER

dscustomsdouane@dsavocats.com